



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Le Val Briard lance son Plan Climat Air Energie !

Le 20 juin dernier, les élus communautaires tenaient leur séminaire de lancement du Plan Climat Air Energie Territorial du Val Briard. Élus et personnel étaient réunis pour des ateliers thématiques autour de l'environnement local.

Des experts de la Direction Départementale des Territoires et du CD 77 sont venus porter leur contribution pour informer et sensibiliser les participants. En interne, Alexane MARTIN, Ingénieur, a présenté les différents phasages de ce dossier ambitieux pour contribuer à la réduction de l'empreinte carbone du territoire.

PARTENAIRES ET ETUDES EXTERNES

Le diagnostic et la stratégie du PCAET du Val Briard sont réalisés le plus possible en régie avec le support et la validation des partenaires compétents (de préférence institutionnelles) dont le coût

est actuellement à l'étude : ID 77, AIPARIF, IAU, CCI, Chambre de l'agriculture, bureau d'étude conseil en concertation...

ORGANISATION INTERNE ET GROUPE DE TRAVAIL

L'élaboration de la stratégie du PCAET pourra se reposer sur la création d'un comité de pilotage (COFIL) et groupes de travail thématiques afin de réunir les compétences nécessaires à la mise en place d'un plan d'action adapté et cohérent.

La journée de séminaire s'est achevée par une interprétation poétique des Souffleurs commandos poétique, « compagnie en résidence du dérèglement climatique » ! ●



Séminaire de lancement du PCAET.



Ensemble élus et agents en pleine concertation.

La Communauté de Communes au service de ses habitants pour la rénovation énergétique

Première action concrète du Plan Climat Air Energie Territorial : le PTRE. Le PTRE, Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique, nouveau dispositif proposé aux Communautés de Communes par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne est avant tout un outil au service des habitants et des territoires.

Il offre à tous les propriétaires, un accompagnement graduel dans leurs travaux de rénovation énergétique. Mais découvrons en détail ce nouveau service public disponible sur le Val Briard dès janvier prochain.



Lors du Conseil Communautaire du 27 juin dernier, la Présidente et l'assemblée délibérante adoptaient l'adhésion au dispositif proposé par le CD 77 par une convention financière pluriannuelle de 22 500 € soit 0,76 €/habitant (base population 29 726 habitants pour 100 jours de mission soit le recrutement d'un temps partiel 0,50 %).

La Plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) de l'habitat est un nouveau service à destination des habitants,

pour faciliter la rénovation énergétique de leur habitation. Obligation réglementaire inscrite dans la loi de Transition énergétique pour la croissance verte de 2015 avec un portage souhaité par les EPCI à fiscalité propre, afin de contribuer à atteindre les objectifs nationaux en la matière.

C'est avant tout un outil au service des habitants et des territoires, pour la résorption de la précarité énergétique, un gain de pouvoir d'achat, une valorisation patrimoniale du bien et un meilleur confort de vie. →



En effet, une maison bien isolée permet d'atténuer la déperdition de chaleur en hiver et de maintenir la fraîcheur en été. De plus, une ventilation efficace réduit l'humidité et contribue ainsi à l'amélioration de l'état de santé des ménages, notamment de ceux en situation de précarité énergétique.

Cette nouvelle plateforme constitue également un outil de mise en œuvre opérationnelle du volet « Bâtiment » du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes.

Une offre complète et graduée pour les habitants comprenant :

- des informations et conseils sur les travaux à conduire avec des visites sur site possibles dans certaines conditions ;
- l'aide à la formulation de la demande de travaux et l'analyse des devis ;
- l'orientation au cas par cas vers les aides financières existantes adaptées aux caractéristiques du ménage, et l'aide à la construction de plans de financement ;
- l'aide à la recherche d'entreprises travaillant dans les « règles de l'art » et la mise à disposition d'outils pour le suivi de chantier ;
- un suivi post-travaux pour évaluer les gains et adopter en parallèle de ces gains de bons comportements s'il en est besoin.

Tous les particuliers propriétaires d'un logement, qu'ils soient occupants ou non et quel que soit leur revenu, peuvent bénéficier du dispositif PTRE 77. Ces conseils sont personnalisés, gratuits, neutres et indépendants, s'appuyant sur un réseau de professionnels et d'acteurs locaux complémentaires. **Un conseiller info-énergie sera mis à disposition des habitants, recruté par le CD 77 et disposant d'une permanence au siège des Chapelles-Bourbon ou à l'antenne de Rozay-en-Brie. Il sera effectif à compter de janvier 2020.** ●

📞 **Contact pour un rendez-vous en CCVB au 01 64 51 33 26.**

Dominique RODRIGUEZ
Vice-président
Développement Durable



Étude forestière

La Communauté de Communes du Val Briard candidate à un Partenariat avec la Fédération Nationale des Communes Forestières.



La Fédération Nationale des Communes forestières (FNCOFOR) est une association nationale d'élus de plus de 6 000 collectivités adhérentes, propriétaires de forêts et plus largement intéressées ou concernées par les questions de filière forêt-bois sur leur territoire.

Outre sa mission syndicale auprès des élus, la FNCOFOR apporte une expertise technique aux élus locaux pour la conduite de leurs projets liés à la forêt et au bois. Elle les accompagne dans l'exercice de leurs compétences de propriétaire de forêt, aménageur du territoire, maître d'ouvrage de bâtiments et responsable de la sécurité sur différentes thématiques.

En Île-de-France et depuis mars 2018, la FNCOFOR anime un réseau d'élus référents Forêt-Bois des collectivités avec le soutien de la Région Île-de-France au titre de sa Stratégie régionale de la forêt et du bois.

Un partenariat avec La Fédération nationale des Communes forestières

est pertinent de par sa vision globale du territoire dans son environnement régional, et sa connaissance en matière de stratégie forestière, de développement de filières bois d'œuvre et bois énergie. Elle peut en outre, favoriser un travail en corrélation avec les autres territoires.

Dans le cadre du projet, l'apport de la FNCOFOR portera sur les thématiques liées au projet de stratégie locale de développement forestier et à la valorisation du bois en circuit court :

- Aide à la collecte des données
- Appui et participation à la définition de la stratégie et du plan d'actions
- Sensibilisation et accompagnement des élus des collectivités du territoire dans leurs projets forêt-bois local (bois énergie, bois construction, restructuration foncière etc.)
- Formation thématique territorialisée à la demande, afin de donner les moyens aux élus d'exercer leur compétence en matière de forêt et favoriser le développement de filières valorisantes
- Présentation de retours d'expérience sur ces thématiques

À terme, l'objectif est de dynamiser de manière durable la gestion forestière, en améliorant la performance environnementale et énergétique, garantissant l'accueil du public et en valorisant les services rendus par les espaces boisés.

Cette charte pourrait aboutir à une **programmation pluriannuelle des actions à entreprendre**, et servirait alors de **référence commune** aux gestionnaires forestiers, aux propriétaires, aux professionnels, aux habitants, aux élus, et aux partenaires de cette communauté **pour évaluer les politiques engagées ou y participer.** ●

Marc CUYPERS
Vice-président GEMAPI*, SPANC** et Eau

